

Visa pour activité scientifique

- Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Deux photographies d'identité récentes
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Permis de résidence émis par les autorités compétentes de la municipalité de Shanghai, des provinces de l'Anhui, du Jiangsu ou du Zhejiang + photocopie
- Protocole d'accueil, rempli par un organisme français agréé et revêtu du cachet de la préfecture. Ce document conditionne l'obtention du visa de séjour scientifique + copie